



COP 29

PLAIDOYER DU FORUM DES JEUNES

La 29^{ème} Conférence des Parties (COP29), aura lieu du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou. La COP, c'est la conférence des parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. 195 États ayant ratifié cette Convention se rassemblent chaque année pour négocier et adopter des décisions, avec pour objectif de limiter le dérèglement de notre système climatique.

Le Forum des Jeunes, via son mandat de Délégué-e ONU pour le climat, permet à un·e jeune de représenter la voix des jeunes belges francophones au sein de la délégation belge à chaque COP, aux côtés de son homologue néerlandophone. Cette année, Gaëtan De Baene remplira ce rôle. Le présent document précise la position et les priorités que ce dernier défendra lors de la COP29.

Cette année, la COP29 a lieu à Bakou en Azerbaïdjan. Après la COP27 en Égypte et la COP28 aux Émirats Arabes Unis, c'est à nouveau un important producteur de pétrole et d'énergies fossiles qui accueillera la conférence sur les changements climatiques. En effet, pour l'Azerbaïdjan, 92% des recettes d'exportation dépendent du gaz et du pétrole, et elles représentent plus d'un tiers du PIB¹. Alors que la COP29 traitera avant tout du financement climatique des pays en développement, le pays-hôte n'a proposé aucune initiative volontaire sur l'abandon progressif des énergies fossiles et le triplement des énergies renouvelables (accord de la COP28). Par ailleurs, un des sponsors de cette conférence est une filiale de la compagnie pétrolière nationale, largement accusée de *greenwashing*². Ces indications semblent peu compatibles avec les engagements pris lors de la dernière conférence (COP28) et apportent peu d'espoir pour les négociations difficiles sur le financement climatique.

En outre, l'Azerbaïdjan est également pointé du doigt pour sa répression systématique des opposant·e-s politiques, des militant·e-s et des journalistes. Depuis l'annonce de sa nomination comme hôte de la COP29 en décembre 2023, cette répression s'est intensifiée, comme cela a déjà été le cas lors de précédents événements internationaux, tels que l'Eurovision en 2012. On estime que le pays détient actuellement plus de 300 prisonnier·e-s politiques. Amnesty International s'inquiète par ailleurs du ciblage spécifiques des jeunes intellectuel·le-s et militant·e-s³.

La législation azerbaïdjanaise pose également de nombreuses barrières pour les groupes critiques du gouvernement, y compris les organisations environnementales, en interdisant les rassemblements pacifiques et en complexifiant les démarches administratives pour les ONG. Ce climat répressif limite les opportunités de participation réelle des ONG activistes et de la société civile. De ce fait, ils-elles ne pourront participer efficacement à la prise de décision environnementale et à la conférence ayant lieu dans leur propre pays⁴. Ces acteurs et actrices sont pourtant indispensables pour une action climatique juste. Il est important de rappeler qu'il ne peut y avoir de justice climatique sans respect des droits humains.

1. En Azerbaïdjan, la prochaine COP 29 sur le climat se prépare à coups de matraque ». *Charlie Hebdo*, 14 octobre 2024, charliehebdo.fr/2024/10/ecologie/climat/en-azerbaïdjan-la-prochaine-cop-29-sur-le-climat-se-prepare-a-coups-de-matraque

2. Alvarez, Concepcion. « Quand la présidence de la COP29 fait l'impasse sur les énergies fossiles ». *Novethic*, 7 octobre 2024, www.novethic.fr/environnement/climat/quand-la-presidence-de-la-cop29-fait-limpasse-sur-les-energies-fossiles

3. Amnesty.be. « Où en sont les droits humains en Azerbaïdjan, pays hôte de la COP29 ? » *Amnesty International Belgique*, 18 octobre 2024, www.amnesty.be/infos/actualites/article/droits-humains-azerbaïdjan-pays-hote-cop29

4. Ibidem.

1 LE FINANCEMENT AU CENTRE DES NÉGOCIATIONS

1.1. La finance climatique

La finance climatique est le thème principal de cette COP29. **Les enjeux de financement ne sont pas seulement des questions de solidarité internationale, ce sont des obligations morales et des impératifs de justice climatique.**

Les pays en développement subissent les conséquences les plus graves du changement climatique alors qu'ils n'ont contribué que marginalement aux émissions de gaz à effet de serre. Les décisions de financement prises à la COP29 détermineront leur capacité à résister et à s'adapter aux crises actuelles et futures.

Un des sujets majeurs de la COP29 sera la négociation du nouvel objectif collectif quantifié de financement de la lutte contre le changement climatique (NCQG - *New Collective Quantified Goal*) pour soutenir les pays en développement dans leurs actions en faveur du climat après 2025. Les NCQG sont un élément clé de l'Accord de Paris et visent à favoriser les partenariats mondiaux en renforçant la confiance et la coopération entre les nations⁵.

L'objectif précédant les NCQG avait été fixé en 2009 lors de la COP15 à Copenhague, où les pays développés s'étaient engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement. L'objectif n'a été atteint qu'en 2022⁶, ce qui a limité les capacités des pays en développement à mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation.

À Bakou, **il est impératif que les nouvelles ambitions financières reflètent les besoins actuels** (plutôt qu'un montant défini arbitrairement comme les 100 milliards), qui se chiffrent désormais entre 1 500⁷ et 6 000⁸ milliards de dollars par an d'ici 2030. Au-delà du montant (du "quantum"), il faut avoir des exigences strictes sur la qualité et la structure des financements. Il est crucial que les financements futurs ne perpétuent pas l'injustice de la dette. Aujourd'hui, la majorité des financements climatiques sont réalisés sous forme de prêts⁹, ce qui alourdit la charge financière des pays les plus vulnérables. Nous devons inverser cette tendance en augmentant la part des subventions et en veillant à ce que les financements soient accessibles aux pays et minorités qui en ont le plus besoin.

Ensuite, il est essentiel d'**impliquer le secteur privé et de mobiliser les grandes fortunes pour financer la transition juste**. Par exemple, Gabriel Zucman, directeur de l'Observatoire européen de la fiscalité, rapporte qu'une taxe minimale de 2 % sur la fortune des 3 000 personnes dont le patrimoine dépasse le milliard de dollars dans le monde rapporterait entre 200 milliards et 250 milliards de dollars¹⁰. Oxfam avance de son côté qu'un impôt sur la richesse et les revenus des plus riches pourrait rapporter plus de 9 000 milliards de dollars par an pour investir dans la transition juste¹¹.

Le financement public doit représenter un noyau sûr et constant, permettant de financer des projets ayant un accès difficile à des fonds. Ce noyau doit réussir à activer et multiplier les financements privés pour que le montant total du financement soit à la hauteur des enjeux.

1.2. Pertes et préjudices

Au-delà des mesures d'atténuation et d'adaptation, la question des pertes et préjudices (*Loss & Damage*) doit être au cœur des négociations financières. Les communautés les plus vulnérables subissent déjà les conséquences irréversibles et d'autant plus fréquentes du changement climatique. Elles doivent donc pouvoir avoir accès à un fonds d'aide exceptionnel. Le fonds, adopté en grande pompe le premier jour de la COP28, doit être pleinement opérationnalisé et pérennisé. Au-delà des effets d'annonces de montant, il s'agit désormais d'intégrer les enjeux de bon fonctionnement de ce fond au sein des NCQG et des mécanismes de finance climatique en général. **Ce fond de pertes et préjudices ne doit pas être considéré comme un don altruiste et humanitaire envers les pays plus vulnérables, mais bien comme le remboursement logique des dégâts** qui sont une conséquence des modes de vie consuméristes des habitant·e·s des pays développés.

Dans tous ces mécanismes financiers à construire, il est impératif de **porter une attention particulière aux jeunes et autres minorités**, afin que les financements ne bénéficient pas qu'aux plus privilégié·e·s. La frustration des jeunes est d'autant plus vive que l'inaction collective compromet notre avenir. Les enfants né·e·s en 2020 devront affronter jusqu'à sept fois plus d'événements climatiques extrêmes, notamment des vagues de chaleur, que celles et ceux né·e·s en 1960¹². C'est cela, **l'injustice intergénérationnelle**.

5. The NCQG : What is it and why does it matter ? » *World Economic Forum*, 10 septembre 2024, www.weforum.org/agenda/2024/07/new-collective-quantified-goal-what-is-it-and-why-does-it-matter

6. STATEMENT : OECD Report Shows Developed Countries Met the \$ 100B Goal for First Time ». *World Resources Institute*, www.wri.org/news/statement-oecd-report-shows-developed-countries-met-100b-goal-first-time

7. Considerations for a New Collective Quantified Goal ». *United Nations Conference On Trade And Development*, 2023, unctad.org/system/files/official-document/gds2023d7_en.pdf

8. Determination of the needs of developing country Parties ». *United Nations Climate Change*, unfccc.int/topics/climate-finance/workstreams/needs-report

9. Recommandations de la Coalition Climat pour la COP Climat en Azerbaïdjan (COP29) ». *Coalition Climat*, 2024, coalitionclimat.be/wp-content/uploads/2024/10/Recommandations-de-la-Coalition-Climat-pour-la-COP29.pdf

10. Charrel, Marie. « Taxation des milliardaires, une idée qui progresse au G20 ». *Le Monde.fr*, 26 juin 2024, www.lemonde.fr/economie/article/2024/06/26/taxation-des-milliardaires-une-idee-qui-progresse-au-g20_6243844_3234.html

11. Climate Equality : A planet for the 99 % - Oxfam Policy et Practice ». *Oxfam Policy & Practice*, 9 février 2024, policy-practice.oxfam.org/resources/climate-equality-a-planet-for-the-99-621551

12. Thiery, Wim, et al. « Intergenerational inequities in exposure to climate extremes ». *Science*, doi.org/10.1126/science.abi7339

Enfin, il faut dans les plus brefs délais aligner les capitaux financiers mondiaux en actions climatiques. L'article 2.1(c) de l'Accord de Paris vise justement à faire cela en « rendant les flux de financement cohérents avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) et un développement résilient au climat »¹³. Alors que les NCQG sont spécifiquement destinés au soutien financier des pays en développement, l'article 2.1(c) concerne l'ensemble des flux financiers pour les pays ayant signé l'Accord de Paris, soit presque l'ensemble des flux financiers mondiaux. Cet article suggère donc que l'économie et la finance mondiale ne peuvent plus se penser en dehors des limites planétaires et des enjeux climatiques.

2 LA PLACE AUX JEUNES

Les États, les entreprises et les citoyen-ne-s ne peuvent plus ignorer le fait que si des décisions politiques ambitieuses ne sont pas prises rapidement, les jeunes d'aujourd'hui et de demain ne vivront pas dans un monde sain et durable. Il est impératif que les jeunes puissent participer aux processus de décision concernant leur avenir. Pour cela, il faut qu'ils et elles comprennent les mécanismes du changement climatique et son interdépendance avec les autres enjeux de notre époque. L'éducation à l'environnement devrait être mise en place dès le plus jeune âge pour leur permettre de devenir acteurs et actrices de notre société.

2.1. Éducation

Le monde fait face à de nombreuses crises : sanitaire, climatique, géopolitique, etc. Elles peuvent nous sembler indépendantes les unes des autres, en réalité, elles sont interdépendantes au sein d'un même système. L'aspect systémique n'est pas toujours simple à comprendre, il s'agit pourtant d'une composante indispensable pour saisir la complexité des enjeux actuels et ainsi mieux pouvoir agir. C'est dans cette optique que le Forum des Jeunes plaide pour une **inclusion de l'environnement dans l'éducation, le tout dans une approche systémique et juste**. Comme le mentionne la position sur la justice climatique et sociale du Forum des jeunes (2023), pour entamer une transition écologique qui soit juste, l'accès à l'information et à l'éducation à ces enjeux est primordial.

Alors que presque 9 jeunes sur 10 interrogé-e-s dans l'enquête du Forum des Jeunes en 2022¹⁴ se sentent concerné-e-s par les enjeux environnementaux, 62 % des répondant-e-s estiment ne pas en savoir suffisamment. D'ailleurs, 4 jeunes sur 10 souhaiteraient en savoir plus sur les liens entre le changement climatique actuel et les autres crises. Cela souligne encore une fois l'importance de comprendre les interactions entre les événements que nous vivons à l'heure actuelle.

RECOMMANDATIONS :

- Fixer un **nouvel objectif collectif quantifié de financement** de la lutte contre le changement climatique qui permet réellement de subvenir aux besoins qu'ils devront couvrir en termes d'adaptation, d'atténuation et de pertes et préjudices.
- Appliquer les principes de pollueur-payeur et **faire contribuer le secteur privé** et les grosses fortunes à l'effort climatique.
- Stopper **les financements et subventions aux énergies fossiles** tout en respectant la justice sociale.

Les jeunes l'ont bien compris : 91 % des répondant-e-s du Forum des Jeunes estiment que l'éducation à l'environnement devrait davantage être abordée dans le cadre du cursus scolaire. Une approche systémique et holistique renforcerait d'ailleurs leur esprit critique. Comme le souligne l'UNICEF, cette éducation permet aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences pour faire face aux conséquences du changement climatique. Face à l'éco-anxiété que peuvent ressentir les jeunes, éduquer aux changements climatiques et aborder les émotions ressenties sont des éléments essentiels pour aider et rassurer les jeunes, ainsi que pour créer un sentiment d'appartenance et les motiver à passer à l'action. Dans son *COP29 Policy Brief*¹⁵, l'UNICEF appelle à **intégrer l'éducation au changement climatique dans tous les programmes et les formations des enseignant-e-s**.

Au travers de l'éducation à l'environnement, les jeunes démontrent une volonté d'apprendre et de se conscientiser pour aller de l'avant. Il est donc impératif de les écouter et de mettre en place une éducation à l'environnement qui puisse s'inscrire dans le cadre scolaire mais aussi en dehors de celui-ci.

13. Alayza, Natalia. « What Is the Paris Agreement's Article 2.1(c) on Climate Finance, and Why Does it Matter? Key Questions, Answered ». *World Resources Institute*, www.wri.org/insights/article-2-1-c-paris-agreement-explained

14. « L'éducation en question : quelle place pour l'environnement ? ». *Forum des Jeunes*, janvier 2023, <https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/01/Avis-Education-a-l-Environnement-Forum-des-Jeunes.pdf>

15. « COP29 Policy Briefing ». *UNICEF*, octobre 2024, www.unicef.org/documents/unicef-cop29-policy-briefing

2.2. Participation des jeunes

Les jeunes, malgré qu'ils-elles soient presque deux milliards sur la Terre, sont cruellement sous-représenté-e-s dans les instances nationales et internationales. En effet, d'après des chiffres de 2023, seulement 2,8% des parlementaires à travers le monde font partie de cette tranche d'âge.

L'éducation doit également comprendre une information sur les manières de s'engager qui existent pour les jeunes. Dans son avis officiel sur la participation citoyenne¹⁶, le Forum des Jeunes met en évidence que le manque de connaissance sur les manières de s'engager est un frein à la participation des jeunes dans la transition climatique. Selon les jeunes, les mécanismes de participation citoyenne devraient être enseignés à l'école. En effet, ils-elles voient **l'école comme un important levier pour la démocratie participative et la sensibilisation aux enjeux climatiques**.

L'Avis officiel du Forum des Jeunes¹⁷ a mis en évidence la nécessité d'avoir une meilleure reconnaissance de la participation informelle par les autorités et de rapprocher le monde politique des jeunes. Les programmes des jeunes délégué-e-s à l'ONU est un exemple de bonne pratique. Cependant, ces programmes doivent être représentatifs, inclusifs, menés par des jeunes et surtout financés par chaque État membre de l'UE au plus vite. De plus, la position sur la justice climatique et sociale du Forum des Jeunes (2023) rappelle que **les jeunes ne sont pas tou-te-s égaux-ales face aux effets du changement climatique**. Un point d'attention doit être porté sur les publics les plus vulnérables.

En outre, comme le rappelle l'UNICEF, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans air-climat-énergie (PAN) doivent inclure davantage de dispositions concernant la participation des enfants et des jeunes.

3 L'ENVIRONNEMENT ET LE DROIT

Les Nations Unies définissent les droits humains comme étant les « droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion, d'orientation sexuelle et d'identité de genre, ou de toute autre situation »¹⁹. Ces droits sont dits « imprescriptibles », c'est-à-dire que les générations futures peuvent autant y prétendre que celles d'aujourd'hui²⁰. De nombreux droits humains, tels que les droits à la vie, à l'eau, à la nourriture, à la santé et à la culture, « dépend[ent] directement de la richesse de la biodiversité et de la bonne santé des habitats », et souffrent par conséquent des effets délétères de l'effondrement de la biodiversité et des écosystèmes²¹.

3.1. Le droit à un environnement sain, propre et durable

En 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit humain à part entière, et « engage les États, les organisations internationales, les entreprises et les autres

Celles-ci doivent répondre aux besoins et aux vulnérabilités spécifiques des enfants. Selon l'UNICEF, le rôle des enfants en tant qu'agent-e-s du changement dans l'action climatique doit être assuré en créant des espaces plus inclusifs et accessibles, et en participant de manière sûre et significative à la prise de décision climatique à tous les niveaux. **Les droits à l'éducation, à l'accès à l'information et à une participation significative jouent un rôle essentiel dans la protection des enfants face au changement climatique et dans leur autonomisation**.

En tant que génération qui subit aujourd'hui et qui subira demain encore les répercussions du changement climatique, la participation des jeunes se doit d'être pertinente, inclusive, transparente et adaptée, et ce de toute urgence. Comme le rappelle Salomé Saqué, « Ce sont les nouvelles générations qui subissent de plein fouet les conséquences de cette inaction. Nous allons devoir vivre avec toutes ces catastrophes, et dans la mesure où nous sommes les premiers concernés, il me semble que nous sommes d'autant plus légitimes pour faire entendre notre voix. »¹⁸

RECOMMANDATIONS :

- Introduire et **développer l'éducation à l'environnement** pour fournir aux jeunes les outils nécessaires pour comprendre les enjeux et participer activement au monde d'aujourd'hui et de demain.
- Garantir l'expression et la **participation des jeunes aux processus décisionnels** qui les concernent via la prise en compte de leur opinion dans toutes les phases de décision.
- Réunir les conditions pour **favoriser une participation qualitative et effective de TOU-TE-S les jeunes**.

acteurs (...) [à] intensifier les efforts visant à garantir un environnement propre, sain et durable pour tous »²². Malgré l'importance symbolique de cette consécration, la résolution est **non contraignante**, ce qui signifie que ce droit ne peut être invoqué devant la justice, car aucun traité adopté par les Nations Unies ne le protège²³.

16. « La participation citoyenne des jeunes ». *Forum des Jeunes*, 30 janvier 2022, forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2022/03/Avis-participation-citoyenne-PDF.pdf

17. Ibidem.

18. Salomé Saqué, « Sois jeune et tais toi », 2023, p.162-163.

19. United Nations. « Droits humains | Nations Unies ». *United Nations*, www.un.org/fr/global-issues/human-rights

20. « Le vent du changement : Le pouvoir des enfants dans la crise écologique - La Code ». *La Code*, 24 avril 2024, lacode.be/publication/le-vent-du-changement-le-pouvoir-des-enfants-dans-la-crise-ecologique

21. OHCHR. « Droits humains et biodiversité ». *OHCHR*, www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/ClimateChange/materials/KMBiodiversity-FR.pdf

22. « A/RES/76/300 Droit à un environnement propre, sain et durable ». *Nations Unies*, 28 juillet 2022, documents.un.org/doc/undoc/gen/n22/442/78/pdf/n2244278.pdf

23. Le droit à un environnement propre, sain et durable en tant que droit. Institut fédéral des droits humains, 22 mars 2008, institutfederaldroitshumains.be/fr/actualites/le-droit-a-un-environnement-propre-sain-et-durable-en-tant-que-droit-humain

Au niveau européen, la Cour européenne des droits de l'homme ne reconnaît pas le droit à un environnement propre, sain et durable en tant que tel. Dans le cadre d'affaires environnementales, la partie civile ne peut invoquer ce droit directement, mais doit alors prouver que les atteintes à l'environnement menacent ou ont menacé d'avoir un impact sur un droit humain reconnu (comme le droit à la vie ou à la vie privée), ce qui est bien plus difficile à prouver²⁴. En Belgique, le droit à la protection d'un environnement sain existe bien (en vertu de l'article 23, 4°, de la Constitution belge), mais celui-ci est limité, et ne peut être invoqué pour demander une meilleure protection de l'environnement²⁵.

En 2024, le réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI) appelle le Conseil de l'Europe à se munir d'un instrument juridique contraignant en matière d'environnement sain qui renforcerait la défense des écosystèmes, faciliterait la prise de sanctions envers les auteur·e·s de dégradations environnementales et tiendrait compte des droits des générations futures²⁶. Le Forum des Jeunes a déjà abordé cet enjeu dans sa proposition de Charte des Droits des Jeunes, dans laquelle il inscrivait déjà un « droit à un environnement sain » à part entière²⁷.

3.2. Le droit au militantisme environnemental pacifique

Heureusement, les jeunes et moins jeunes du monde entier n'ont pas attendu la reconnaissance officielle de ce droit à un environnement sain pour exprimer leurs inquiétudes quant aux changements climatiques et pour réclamer des mesures plus fortes pour protéger l'environnement. La Convention d'Aarhus, aujourd'hui signée par 49 États (dont la Belgique et l'Union européenne), enjoint aux parties de ne pas pénaliser, persécuter ou soumettre les défenseur·e·s de l'environnement pacifiques à des mesures vexatoires en raison de leur action²⁸.

Cela ne suffit malheureusement pas pour protéger ces défenseur·e·s contre les menaces et les persécutions. **L'assassinat et les répressions violentes continuent d'ailleurs d'être des stratégies fréquemment utilisées pour réduire les militant·e·s pour l'environnement au silence** : en juin 2023, des militant·e·s écologistes du village de Söyüdlü (Azerbaïdjan) ont été violemment dispersé·e·s par la police et des manifestant·e·s pacifiques (ainsi que des journalistes) ont été arrêté·e·s par la police²⁹. Amnesty International constate également de nombreux assassinats de ressortissant·e·s azerbaïdjanais·es à l'étranger, comme le défenseur des droits humains Visadi Isgandarli, assassiné en France ce 1er octobre 2024 poignardé une vingtaine de fois³⁰.

En Europe, on peut observer **une tendance générale à la répression et à la criminalisation des manifestant·e·s pacifiques**, ce qui inquiète les défenseur·e·s de l'environnement. Le durcissement des discours médiatiques et politiques envers les militant·e·s pour l'environnement participe à la mise en danger de ces dernier·e·s, « sert à justifier leur répression et la restriction de l'espace civique, et dissuade les citoyens de participer aux manifestations par crainte d'être qualifiés de criminels et traités comme tels »³¹. En outre, la montée de l'extrême droite dans les gouvernements de différents pays augmente et normalise ce climat de coercition tout en fragilisant d'autant plus la démocratie³². Les droits fondamentaux liés à la liberté d'expression et à la réunion pacifique de milliers de militant·e·s se trouvent en grand péril, susceptibles d'être sévèrement restreints, exacerbant ainsi le danger que la préservation de l'environnement et des écosystèmes ne sombre définitivement dans l'oubli³³.

24. « ENNHRI calls on Council of Europe Member States to adopt a binding instrument on the right to a healthy environment ». ENNHRI, 19 mars 2024, https://ennhri.org/wp-content/uploads/2024/03/ENNHRI-Statement_CDDH-ENV-March-2024.pdf

25. Inscrire le droit à un environnement sain dans la Convention. institutfederaldroitshumains.be/fr/actualites/inscrire-le-droit-a-un-environnement-sain-dans-la-convention-europeenne-des-droits-de-lhomme

26. « ENNHRI calls on Council of Europe Member States to adopt a binding instrument on the right to a healthy environment ». ENNHRI -, 19 mars 2024, https://ennhri.org/wp-content/uploads/2024/03/ENNHRI-Statement_CDDH-ENV-March-2024.pdf

27. « Vers une charte des Droits des Jeunes ? » *Forum des Jeunes*, 30 août 2023, forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/08/Position-Droits-des-Jeunes.pdf

28. UNECE. « Convention sur l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ». UNECE, 2000, unece.org/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf

29. « Où en sont les droits humains en Azerbaïdjan, pays hôte de la COP29? » *Amnesty International Belgique*, 18 octobre 2024, www.amnesty.be/infos/actualites/article/droits-humains-azerbaïdjan-pays-hote-cop29

30. Grynspan Emmanuel, et Annick Woehl. « Un opposant azerbaïdjanais assassiné à son domicile en Alsace ». *Le Monde.fr*, 2 octobre 2024, www.lemonde.fr/international/article/2024/10/02/un-opposant-azerbaïdjanais-assassine-a-son-domicile-en-alsace_6341549_3210.html

31. Frost, Michel. « Répression par L'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie ». UNECE, février 2024, unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf

32. « Thème : Montée de l'extrême droite en Europe ». *Statista*, 6 mai 2024, fr.statista.com/themes/10062/la-montee-de-l-extreme-droite-en-europe/#statisticChapter

33. « Répression des militants écologistes : une menace pour la démocratie ». *ONU France*, 3 juillet 2024, unric.org/fr/repression-des-militants-ecologistes-une-menace-pour-la-democratie

Ainsi, en Belgique, des violences de la part des forces de l'ordre exercées sur les auteur·e·s de désobéissance civile pacifique ont déjà pu être constatées, alors que les incriminations pénales sont de plus en plus « détournées de la ratio legis qui a justifié leur adoption », dans le but de sanctionner juridiquement les manifestant·e·s³⁴.

Comme l'écrivait déjà le Forum en 2021, **la participation informelle, tels que le militantisme et les manifestations, « convien[ne]t parfois mieux aux jeunes**, car ce type d'engagement est souvent plus ouvert, diversifié, inclusif, bref, plus adapté aux jeunes et à leur réalité » que la participation formelle au processus démocratique³⁵. Ce droit doit donc être protégé à tout prix pour permettre aux jeunes et à l'ensemble de la société de participer aux débats relatifs à l'écologie et d'inciter l'État à agir à la hauteur des enjeux environnementaux.

RECOMMANDATIONS :

- Au niveau onusien, **conclure un traité** rendant le droit à un environnement propre, sain et durable juridiquement contraignant.
- Au niveau européen, se munir d'un **instrument juridique contraignant** en matière d'environnement sain.
- Au niveau belge et européen, **respecter la Convention d'Aarhus** et renverser la tendance à la répression et criminalisation disproportionnée des militant·e·s pour l'environnement pacifiques.

34. Wavreille, Aline. « État des droits humains en Belgique – Rapport 2023 - Bienvenue sur le site de la Ligue des droits humains ». *Ligue des droits humains*, 12 juillet 2024, www.liguedh.be/etat-des-droits-humains-en-belgique-rapport-2023

35. « La participation citoyenne des jeunes ». *Forum des Jeunes*, 30 janvier 2022, forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2022/03/Avis-participation-citoyenne-PDF.pdf



Cette position sera portée à la COP 29 par Gaëtan De Baene, Délégué ONU climat du Forum des Jeunes.

Contact : climate.UN@forumdesjeunes.be

